

# Questions, politiques et programmes relatifs à la famille

---

## Table Ronde de haut niveau

Commission du développement Social  
Cinquante- deuxième Session  
New-York  
13 février 2014

**Koah Jean- Baptiste**  
**10/02/2014**

## INTRODUCTION

**Madame/Monsieur le Président,  
Madame/Monsieur le Modérateur,  
Honorables membres du Panel,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais d'abord remercier les Nations Unies d'avoir bien voulu m'inviter à apporter ma modeste contribution à cette réflexion d'une importance capitale pour les pays africains en pleine restructuration sociale, économique et politique. Le thème : « Questions, politiques et programmes relatifs à la famille » nous situe au cœur de la problématique de la famille africaine dans la dynamique de la mondialisation.

Je voudrais, ensuite, m'excuser de devoir me concentrer sur la famille camerounaise qui, compte tenu de la situation particulière du Cameroun au niveau de l'Afrique centrale, a l'avantage de réunir toutes les caractéristiques que l'on reconnaît à la famille africaine, d'où qu'elle soit. Il s'agira donc de présenter : la perception de la famille camerounaise ; la famille camerounaise dans ses contextes ; la famille dans les activités de développement ; la famille dans les stratégies de développement ; des propositions d'actions pour une plus grande efficacité de la famille.

**Madame/Monsieur le Président,  
Madame/Monsieur le Modérateur,  
Honorables membres du Panel,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La problématique de la famille est aussi vieille que la société. La famille est l'unité fondamentale de toute société, mais elle subit l'influence de la société dans son développement, même si elle essaye en permanence d'y résister.

### **Perception de la famille**

Il convient de dire d'emblée que le sujet famille est commun à tout le monde dans tous les milieux. Cependant, lorsque nous en parlons, notre représentation de référence n'est pas toujours la même. Nous y mettons beaucoup de passion et d'intérêt fondamentalement subjectifs, selon l'expérience personnelle que nous en avons.

Dans la plupart des pays africains, la famille se perçoit comme quelque chose de très complexe à cause de ses nombreuses ramifications avec autant d'implications affectives, sociales et économiques. Elle intègre, à la fois, une dimension spatiale, une dimension temporelle et une dimension transactionnelle et implique tout ce qui est considérée comme parenté. Il faudrait, justement, se faire une idée assez large de la famille afin d'y inclure tous les aspects qui puissent faciliter la planification des interventions y relatives.

Le Cameroun considère la famille comme, à la fois, *un groupe social et une institution sociale ayant une structure et des personnes à des places déterminées et dont le lien, dans le groupe, est socialement ou biologiquement défini. Les éléments du groupe, en interaction permanente, peuvent ou non se retrouver dans une résidence commune, mais gardent un sens profond des*

*liens familiaux et des obligations subséquentes*<sup>1</sup>. Cette définition a l'avantage qu'elle donne la latitude de placer la famille dans une perspective dynamique tout en tenant compte de la perception traditionnelle africaine. Par conséquent, elle permet d'explorer les solidarités et responsabilités familiales, ainsi que la vulnérabilité et la résilience des familles au cœur de la mouvance sociale.

### **La famille camerounaise dans ses contextes**

Bien qu'ainsi présenté, la famille ne peut mieux se comprendre que dans le milieu dans lequel elle se trouve puisqu'elle en subit les influences. Ces contextes sont importants en ce qu'ils rendent compte des difficultés de l'application de la solidarité et des différents niveaux de pauvreté dans laquelle la famille peut se retrouver selon les circonstances. Ils permettent également de mieux évaluer la vulnérabilité.

### **Milieu naturel**

Situé au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun s'étire du nord au sud sur près de 1 500 km et d'Est en Ouest sur 800 km. Il est limité au Nord et au Nord-est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'Ouest par le Nigeria et l'Océan Atlantique.

Le Cameroun couvre une superficie de 475 650 km<sup>2</sup>. Le Cameroun est un pays au relief contrasté, fait de montagnes, de hautes terres inégalement réparties sur l'ensemble du pays et de quelques plaines étroites. L'extension du Cameroun du nord au sud lui confère une grande diversité géographique et écologique. Sa situation charnière au sein du vaste continent africain en fait un pays fortement contrasté dans plusieurs domaines d'où son appellation d'« Afrique en miniature ».

### **Organisation administrative**

Le pays est découpé en circonscriptions administratives hiérarchisées à trois niveaux : les régions, les départements et les arrondissements. Les arrondissements, unités administratives de base, sont organisés en unités de commandement traditionnel ou chefferies traditionnelles. Il faut relever ici que la réglementation coutumière continue d'avoir une influence très marquée sur la structure et le fonctionnement de la famille au Cameroun.

Le pays vient de s'engager sur la voie de la décentralisation. Cela donne la latitude aux collectivités territoriales décentralisées de jouer un rôle déterminant auprès des familles en collaboration avec la société civile.

### **Organisation politique**

Depuis le début des années 90, le Cameroun vit une période de transition démocratique et de modernisation de ses institutions. La libéralisation du paysage sociopolitique découlant de la promulgation des textes sur les Droits et Libertés en décembre 1990 a été suivie de la création de nombreux partis politiques et des milliers d'associations et d'organisations. Ces nouveaux partenaires animent aujourd'hui la vie politique et entendent jouer leur rôle de contre-poids social et politique.

---

1 En octobre 2007, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a élaboré le Plan d'action de la Famille d'où est tirée cette définition. Le Plan d'action a été élaboré pour tenir compte des éléments et préoccupations de la dynamique sociale de l'heure.

## **Le contexte socioéconomique**

Le Cameroun a souscrit à la déclaration du millénaire pour le développement visant à atteindre huit objectifs à l'horizon 2015. Ces objectifs mettent en relief un certain nombre de besoins et de droits fondamentaux parmi lesquels : le droit à un emploi décent susceptible d'assurer une protection sociale à l'individu ; le droit à un logement décent ; le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie ; le droit à l'éducation et à la santé grâce entre autres à l'existence d'infrastructures adéquats et de personnels qualifiés.

Après cette période de croissance soutenue jusqu'au milieu des années 80, l'économie camerounaise est entrée dans une phase de forte récession à partir de l'exercice 1985/86, laquelle est imputable, entre autres, à la chute des cours mondiaux des principaux produits d'exportation qui, par le passé, étaient l'unique source de recette en devise. La conséquence immédiate a été pour le pays la dégradation de la balance des paiements et l'accumulation des arriérés de paiement de la dette tant intérieure qu'extérieure. L'Etat n'ayant plus suffisamment de ressources, le taux d'investissement public a atteint son niveau le plus bas et, du fait, entre autres, de la croissance démographique, l'offre de service public est resté très en deçà de la demande sociale.

Le Cameroun est contraint, après une période d'hésitations, de se mettre sous ajustement structurel avec les institutions de Bretton Woods. Le plan d'ajustement ainsi conclu consacre entre autres, le gel des recrutements dans la Fonction Publique, l'allègement des effectifs dans l'administration publique, la restriction des dépenses sociales. Dans le même ordre, certaines entreprises du secteur public et para public sont liquidées, d'autres, par contre sont privatisées. Le secteur privé connaît lui aussi les mêmes difficultés, dues en particulier au non-paiement de ses prestations par l'Etat.

Le secteur de l'emploi, à l'instar d'ailleurs des autres secteurs se dégrade. Le chômage se généralise, avec un accent prononcé en milieu urbain, particulièrement dans les villes de Yaoundé et Douala. Les jeunes en sont les plus touchés et la zone rurale pour la première fois en est aussi atteinte.

L'économie informelle, devenue le principal refuge des déflatés et autres chômeurs de longue durée prend de l'ampleur et atteint des proportions jamais égalées par le passé. Le nombre d'enfants en détresse augmente et certains parmi eux sont contraints de renoncer à l'école pour exercer une activité économique.

Dès l'exercice 1994/1995, le Cameroun renoue avec la croissance, grâce notamment aux différentes réformes macroéconomiques et à la dévaluation du franc FCFA survenue en janvier 1994. En dépit de cette reprise, la pauvreté se généralise plutôt au sein des populations, signe que la croissance économique n'était pas forcément créatrice d'emplois et que les fruits de la croissance n'étaient pas équitablement distribués.

Face à cette situation, le Cameroun a élaboré en son temps, avec l'appui des partenaires au développement, un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont l'un des axes stratégiques concerne la promotion de l'emploi, notamment par l'insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail. Plus récemment, le Cameroun a adopté le Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui met plus que par le passé l'emphase sur l'emploi. Il vise, entre autres, la création d'emplois décents et productifs et la rationalisation des activités du secteur informel.

## **Cadre institutionnel**

Sur le plan institutionnel, des structures visant à suivre de près les problèmes d'emploi ont été mises en place, notamment le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le Fonds National de l'Emploi (FNE), le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), le Programme d'Appui au Jeunes Ruraux et Urbains (PAJER-U). De même, la politique nationale de l'emploi a été adoptée. En outre, des plates-formes de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé ont été mises en place dans le double but d'améliorer le climat des affaires et de faire désormais du secteur privé le moteur de la croissance. Il s'agit à travers ce dispositif de libérer le génie créateur de ce secteur, en promouvant les initiatives de création des petites et moyennes entreprises dans la perspective de résorber le chômage.

## **Contexte socioculturel**

Malgré sa grande diversité ethnique, le Cameroun possède un fond socioculturel commun notamment en ce qui concerne la famille et le mariage. Les populations ont dans leur majorité, un comportement pro-nataliste, du fait des coutumes, des mentalités et de la tradition. Ce comportement est lié au prestige, à la satisfaction économique et psychologique que procure une descendance nombreuse. Cette attitude s'est reflétée dans les positions gouvernementales et les questions liées à la limitation des naissances étaient alors considérées comme tabous. Cependant, depuis le début des années 80, la position du Gouvernement sur la croissance démographique a évolué, passant d'un pro-natalisme affirmé à une politique volontariste de maîtrise de la procréation.

Les représentations sociales des rôles masculin et féminin dans la société camerounaise contribuent quelque peu à favoriser les disparités sexuelles en défaveur de la femme. Pendant longtemps, la maternité était considérée comme un facteur de valorisation de la femme : plus une femme avait des enfants, mieux elle était respectée dans la société. De nos jours, la contribution des femmes au système productif et aux revenus monétaires de leurs familles bouscule quelque peu les traditions, lesquelles limitaient généralement leur rôle social à celui d'épouse et de mère.

Le paysage religieux est dominé par les catholiques (38,4%), les protestants (26,3%), les musulmans (20,9%), suivis des adeptes des religions traditionnelles (animistes) et des religions chrétiennes émergentes.

## **Evolution de la population camerounaise**

Les tendances démographiques passées ont permis d'estimer l'évolution future de la population et d'apprécier son impact sur la demande sociale. De 17 463 836 habitants en 2005, le Cameroun compte 20 138 637 d'habitants en 2011. Cette population atteindra 24 910 305 en 2020. Le poids de la population féminine en âge de procréer dans population totale passera de 24,3% en 2005 à 25,0% en 2020. L'effectif initial qui était de 4 248 727 en 2005 sera multiplié par 1,5 pour atteindre 6 229 914 en 2020. Il apparaît clairement que la population camerounaise demeurera encore longtemps majoritairement jeune. La population âgée de moins de 15 ans qui était de 43,6 % en 2005 régresserait seulement de 1,3 point sur la période de 15 ans. La population des enfants (0-4 ans) sera multipliée par 1,4 en l'espace de 15 ans soit 4 089 060 en 2020. La population scolarisable (6-14 ans) qui était de 4 095 011

en 2005 serait de 5 088 582 en 2015 pour se situer à 5 647 814 en 2020. Le poids des personnes âgées (60 ans ou plus) ne connaîtra pas beaucoup de changements en termes de proportion. Par contre, l'effectif qui était de 870 642 en 2005 devrait passer à 1 143 691 en 2015 pour atteindre 1 312 282 en 2020. Ces effectifs importants pourraient poser des problèmes de prise en charge.

En définitive, la population du Cameroun est caractérisée par son extrême jeunesse. Les femmes y sont plus nombreuses que les hommes, quoique l'évolution du pays suggère une tendance à l'équilibre homme-femme. Des disparités importantes existent dans la répartition de la population suivant le milieu de résidence. L'urbanisation est le fait démographique le plus marquant au Cameroun.

La fécondité est encore élevée en dépit de sa relative baisse. De même, la mortalité, bien qu'en régression, demeure encore élevée. S'agissant des mouvements migratoires, les régions du Centre et celles du Littoral sont les principales bénéficiaires des mouvements migratoires internes.

### **Croissance démographique et demande sociale en infrastructures de base**

L'un des défis majeur lié à la forte croissance démographique est l'augmentation de la demande d'infrastructures sociales de base. Assurer à chaque ménage un logement décent à la mesure de sa taille, développer et étendre les infrastructures de réseau pour que les ménages aient accès à l'énergie électrique, à l'eau potable, à l'assainissement sont des responsabilités que l'état est appelé à assumer.

Dans le domaine de la santé et de l'éducation, les besoins en infrastructures croissent en fonction de la charge démographique.

### **En matière d'éducation de base**

La Constitution du Cameroun stipule en son préambule que : *« L'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat »*. L'âge légal dans l'enseignement primaire au Cameroun est de 6-11 ans. Mais l'éducation est obligatoire pour tous les enfants de 6-14 ans.

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020) a retenu, entre autres objectifs, de réaliser à l'horizon 2019, l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### **Besoins en services et soins sanitaires**

La situation sanitaire du Cameroun est préoccupante au regard de l'évolution des principaux indicateurs de santé et de mortalité. La crise économique de la fin des années 80 jusqu'au milieu des années 2000 et ses conséquences sociales ont fortement contribué à la détérioration de l'état sanitaire des populations. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement camerounais, à travers la stratégie sectorielle de santé actualisée, a réaffirmé sa volonté de garantir de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande.

## **Emploi des jeunes et défis en matière de protection sociale**

Le Cameroun comme la plupart des pays en développement, se caractérise par une forte croissance de sa population. Cette croissance démographique est source d'énormes défis en termes de besoins des populations à satisfaire, notamment en matière d'emploi et de protection sociale. Les politiques et programmes que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre, ne peuvent être efficaces que s'ils sont fondés d'une part, sur des éléments pertinents du diagnostic de leur situation démographique et socio-économique et d'autre part, sur l'identification correcte de leurs besoins. Dans cette optique, une bonne connaissance des caractéristiques des différents groupes sociaux et une identification de leurs besoins est un préalable incontournable, pour envisager des actions mieux ciblées.

Les jeunes représentent plus du tiers de la population du Cameroun. Le poids des jeunes de 15 à 34 ans est en augmentation constante. Entre 1976 et 2011, la proportion des 15-34 ans est passée de 30,3% à 35,2% (tableau 4.1). Pour la majorité de ceux qui quittent le système scolaire, la préoccupation majeure est d'avoir un emploi. Les traits caractéristiques de l'accès à l'emploi des jeunes sont notamment la difficulté à acquérir une première expérience professionnelle, l'instabilité des parcours professionnels caractérisée par des alternances emploi-chômage et la précarité des conditions de travail. Très souvent, le secteur informel se présente comme une alternative de survie.

## **La famille dans les activités de développement**

Aujourd'hui, les politiques de développement mettent un accent particulier sur la croissance afin de garantir le bien-être des populations. La croissance appelle l'implication active d'une population capable, à la fois, de produire, de consommer et de promouvoir son épanouissement. Il s'agit bien de l'épanouissement de toutes les composantes de la population dans le cadre des droits et libertés qui leurs sont garantis par la réglementation tant au niveau national qu'au niveau international.

La Vision de Développement à l'horizon 2035 dont s'est dotée le Cameroun, à savoir : «**Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni sans sa diversité**» s'inscrit dans cette perspective. Elle s'est fixé pour objectif stratégique, entre autres, *de faire du Cameroun une nation unie et solidaire, caractérisée notamment par le renforcement du rôle social ainsi que de l'autonomie économique de la femme, la protection et la stabilité de la famille, l'accès de tous aux services sociaux de base de qualité, la lutte contre l'exclusion sociale, un niveau de chômage et de sous-emploi résiduel, et une jeunesse bien formée exaltant le mérite et l'expertise nationale.*

La vision intègre les préoccupations des conférences internationales sur la population de Bucarest (1974), de Mexico (1984) et du Caire (1994), qui ont eu le mérite de mettre en exergue les interrelations entre famille, population et développement. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Cameroun a souscrit, intègrent, pour leur atteinte, la problématique de la famille. Le Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), cadre de référence de l'action gouvernementale pour la matérialisation de la vision 2035, est arrimés aux OMD.

L'objectif ci-dessus évoqué s'inscrit en droite ligne des préoccupations de la résolution 44/82 de 1989 qui avait proclamé l'année 1994 Année internationale de la famille afin de faire prendre davantage conscience de l'importance des questions familiales et renforcer les

institutions nationales chargées d'adopter les politiques nécessaires pour faire face aux graves problèmes concernant la famille. Le rapport de suivi du dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille du Secrétaire Général des Nations Unies met, du reste, l'accent sur quatre domaines d'importance mis en évidence dans la résolution 64/33 de l'Assemblée Générale : faire face à la pauvreté familiale ; promouvoir une solidarité intergénérationnelle ; concilier travail et vie familiale et collecter des données aux niveaux régional et national sur le bien-être familial.

Le rôle joué par la famille dans les activités de reproduction, indispensables à la promotion de la croissance est, de plus en plus, mis en exergue pour être davantage visible, reconnu et pris en compte. Il faut souligner, cependant, qu'en ce qui concerne la famille africaine, la compétence, dans le cadre des activités relevant de ce rôle, est régie par des impératifs culturels, institutionnels et sociologiques dont la compréhension est indispensable à toute initiative de politique ou de programme liée à la famille.

Il s'agit, en fait, de tout un système de loyautés et de dépendances des membres, les uns vis-à-vis des autres, selon leurs qualités, sexe, âge, condition et place, et selon leurs besoins. Au sein de la famille, les membres sont tenus à se rendre service les uns aux autres et sont en droit de demander des faveurs qu'ils ne pourraient obtenir de l'extérieur. Grâce à ces devoirs sous-tendus par les principes de solidarité, une collectivité naît et se développe.

Le système implique particulièrement les femmes et les enfants dans l'accomplissement des tâches parfois contraignantes dans le cadre de la solidarité familiale. Ce qui est considéré comme travail des enfants pourrait s'inscrire dans ce registre. Il faut apporter sa contribution à la famille pour mériter d'y appartenir et avoir à un niveau de respect proportionnel à sa contribution, sinon on court le risque de l'exclusion. Beaucoup de conflits de leadership au sein des familles, bien fréquents de nos jours dans certaines de nos communautés tirent leur origine de la nature et de la qualité de cette contribution.

Dès lors, le travail porte une connotation affective, car dans un premier temps, il permet de répondre aux sollicitations de la famille, d'y être intégré, d'avoir une place et le respect y relatif. Ainsi, le travail nourrit le lien avec les autres membres de la famille et donne un sentiment de fierté et de bien-être. Les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées contribuent, de leur manière, à la vie et au développement économique et social de la famille. Le travail est indispensable à la vie de la famille et de la communauté. C'est la famille qui renouvelle la force de travail.

La pauvreté résulterait donc de l'incapacité, pour une raison ou une autre, d'apporter quelque contribution à la famille et, surtout du fait de ne pas bénéficier de tout ce qu'une telle contribution apporte au sein de la famille. Ne pas avoir l'opportunité de le faire engage dans le processus d'exclusion. La disponibilité ou la restriction des opportunités dépend de l'environnement physique, social, économique et politique dans lequel se trouve la famille. La pauvreté liée à la restriction de telles opportunités participe de la vulnérabilité, de la marginalisation, de la faiblesse et de la destruction de la famille.

C'est dans ce cadre dont le système de régulation repose sur des principes immuables et inviolables de solidarité culturellement définies que la famille assume ses responsabilités en tant que unité de base de la société. Il apparaît clairement que l'atteinte des objectifs de croissance ou de développement dépend largement de la qualité de l'implication de la famille, en relation avec le respect des droits humains et des libertés individuelles. Cette implication,



elle-même, dépend du bien-être de la famille. Sa prise en compte dans la promotion de la croissance est, aujourd'hui, d'une nécessité urgente, dans la perspective d'une plus grande efficacité socioéconomique des stratégies dont la mise en œuvre est en cours dans plusieurs pays, y compris, le Cameroun. C'est dire que le rôle de la famille doit être redéfini et renforcé, et la famille même revisitée pour son fonctionnement optimal.

### **La famille dans les politiques de développement**

Quelle que soit notre représentation de la famille, nous avons tous la préoccupation permanente d'en avoir une qui soit un cadre idéal de culture de la paix, ainsi que de la responsabilité sociale et citoyenne, un cadre qui garantisse la promotion du développement économique et social de nos pays. Cette préoccupation nous conduit à la construction d'un symbole, celui d'une famille forte, stable et autonome, fondée sur l'autorité, le devoir, la responsabilité, la respectabilité, l'esprit de famille et la conscience du lien familial, une famille qui construise et consolide la citoyenneté.

Les préoccupations politiques se sont toujours développées dans cette perspective, tout en suivant assidument l'évolution de l'environnement socio-économique mondial et les orientations de la communauté internationale. Seulement, si dans certains pays des systèmes d'appui à la famille et des mécanismes de prise en compte et en charge des catégories vulnérables ont été mis en place, dans beaucoup d'autres et, notamment, ceux d'Afrique, *l'on est resté accroché aux systèmes traditionnels de solidarité à base inégalitaire.*

Alors que la modernité, le libéralisme, l'expression des droits et libertés individuels, les revendications identitaires et la montée fulgurante de l'individualisme se présentent comme une menace sérieuse à ce qui reste de solidarité traditionnelle ou culturelle, la question fondamentale qui se pose est de savoir *comment faire de la famille qui couve beaucoup d'inégalités y compris celles liées au genre, une institution sociale partenaire de la société civile et de l'Etat dans la recherche des alternatives de solutions aux problèmes de développement.* Cette question cache mal l'insécurité et l'angoisse de la société devant la nécessité d'assurer le contrôle social, le bien-être des populations.

L'intégration de la famille comme partenaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement apparaît comme une approche à explorer, car le bien-être de la famille peut être considéré comme le corollaire de la qualité des politiques ; c'est un indicateur de leur efficacité. Ne voilà-t-il pas apparaître la nécessité de le garantir?

La place de la famille, dans les orientations stratégiques du Cameroun, ainsi que l'attestent les actions entreprises depuis l'indépendance, a toujours correspondu à la présomption d'efficacité que lui attribue la perception traditionnelle. Elle s'inscrit dans le cadre des lois et priorités nationales en matière de développement et dans celui des engagements internationaux auxquels le gouvernement a souscrit, *tout en respectant pleinement les libertés individuelles, les croyances, l'éthique et les valeurs culturelles des camerounais.* Cela s'entend, le Cameroun exclut toute mesure coercitive qui empêcherait les individus, les couples et les familles de décider librement du nombre d'enfants qu'ils désirent. Il reconnaît leurs droits d'être suffisamment outillés quant aux questions relatives aux droits de la famille et des individus et quant à celles se rapportant à la santé de la reproduction<sup>2</sup>.

---

2 Ceci se dégage de la Déclaration de Politique Nationale de Population, élaborée en mars 2002

Cela implique la responsabilité des individus, des couples et des familles, à assurer, en fonction de leurs moyens, le bien-être des enfants et à sécuriser leur futur. Cela implique également la responsabilité de l'Etat et de tout citoyen en ce qui concerne le développement harmonieux de la famille, de la communauté et de la Nation.

Ces orientations vont, bien évidemment, dans le sens des principes et droits fondamentaux du peuple camerounais, tels que proclamés dans la Constitution qui affirme, entre autres, l'attachement du peuple camerounais aux principes fondamentaux suivants :

« Tout homme a le droit de se fixer en tout lieu et de se déplacer librement, sous réserve des prescriptions légales relatives à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publics ;

La Nation protège et encourage la famille, base naturelle de la société humaine. Elle protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ;

L'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont les devoirs impérieux de l'Etat ;

Toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et à la protection de l'environnement ;

Tout homme a le droit et le devoir de travailler... »

### **Des orientations d'actions pour l'efficacité de la famille.**

L'intérêt porté à la famille se réaffirme sans cesse au fil des ans, au fur et à mesure que les problèmes de société se développent. L'on assiste aujourd'hui à une espèce de jeu entre la société civile, les pouvoirs publics et les familles. La société civile, en pleine structuration, éprouve des difficultés à gérer la dynamique de la mondialisation. Impuissante et angoissée, elle interpelle, à la fois la famille qui est accusée de démission, et les pouvoirs publics, accusés d'indifférence<sup>3</sup>. Ces derniers se tournent vers la famille et la société civile qui, dans les mêmes circonstances, ont montré leurs faiblesses et limites.

Dans les années 80, par exemple, les familles commencent à sentir les effets de la modernité, de l'urbanisation et de l'économie de marché. Les conflits conjugaux, la délinquance juvénile les abandons d'enfants, la prostitution, la toxicomanie deviennent des sujets de grande préoccupation et sont identifiés comme des indicateurs de la pauvreté et de déstabilisation sociale. L'Etat en appelle à la conscience citoyenne des familles quant à leurs obligations. Dans ce cadre, le Président Biya, s'adressant à l'Assemblée Nationale le 20 juin 1987, souligne principalement, les problèmes de démographie, d'exode rural, d'urbanisation, d'emploi et d'environnement.

*Il déclare : « Nous devons prendre davantage conscience du phénomène démographique qui gagne chaque jour de l'ampleur et de l'acuité dans les familles et dans les villes. Cette prise de conscience devra se traduire d'abord par le maintien d'une nécessaire adéquation entre la population, les ressources et le développement... C'est le lieu, me semble-t-il, d'attirer l'attention des camerounais et camerounaises sur les conséquences économiques et sociales d'une progression incontrôlée de la natalité. La procréation, fût-elle un droit fondamental de tout homme, peut et doit être maîtrisée. Il s'agit, par conséquent, non pas de*

---

<sup>3</sup> L'occasion a déjà été donnée à l'auguste assemblée de suivre les différents aspects de la solidarité gouvernementale, présentés par Mme Le Ministre des Affaires Sociales du Cameroun.

*rompre avec nos convictions religieuses et nos us et coutumes en ce domaine, mais de tendre de plus en plus vers la promotion et l'instauration réfléchie d'une paternité consciente et responsable... ».*

La famille attend beaucoup des pouvoirs publics et de la société civile, lors que, en fin de compte, elle ne se résigne pas, pour se recroqueviller sur elle-même et subir tout ce que l'environnement lui apporte. En fait, la famille reste partagée entre des considérations émotionnelles et subjectives qui l'aveuglent et des considérations d'ordre économique, politique et social liées à la réalité de l'environnement physique, social et économique qu'elle ne comprend pas. Elle n'arrive plus à se reconnaître comme entité sociale de base devant générer les principes d'un fonctionnement harmonieux propre à garantir la paix et la solidarité sociales, parce que tout, autant de sa propre dynamique que de la dynamique sociale, lui échappe.

Le jeu se traduit autant dans le discours politique que dans les interventions palliatives qui l'accompagnent. La lutte contre la pauvreté, les inégalités, les violences ciblent des individus presque déjà stigmatisés au sein de la famille tout en rappelant à la famille ses missions en tant qu'institution sociale, afin de l'amener à assurer le contrôle social et à participer à la recherche d'alternatives de solutions aux problèmes de développement.

Ce jeu qui traduit un malaise profond et appelle une réflexion bien profonde. Les orientations de la communauté internationale, assidument suivies par le Cameroun et beaucoup d'autres pays, recommandent, aujourd'hui, une nouvelle approche qui consiste en une véritable intégration de la famille dans les politiques de développement.

La réflexion y relative a permis de relever l'inadéquation de l'action du mécanisme institutionnel de protection et de promotion de la famille. La difficulté de l'élaboration et de la mise en œuvre du discours politique s'explique, en grande partie, par cette situation. Quatre points ont été identifiés qui, à notre avis, peuvent aider dans le sens de l'intégration de la famille dans les politiques de développement en tant que moteur du processus. Les quatre points adressent, en effet, tous les aspects du thème.

Il s'agit de :

- L'inadaptation de la famille face aux exigences de la vie moderne ;
- La stigmatisation et la quasi marginalisation de la famille ;
- La pauvreté ;
- La faiblesse du mécanisme institutionnel.

Pour ce qui est du premier point, il est question de faciliter un fonctionnement optimal de la famille en tant qu'institution sociale afin qu'elle soit capable de faire face aux sollicitations de la vie moderne. Cela peut se faire à travers la promotion d'une meilleure connaissance de famille, la vulgarisation des droits des membres selon leurs qualité, sexe, âge, condition et place. Cela devra favoriser la reconceptualisation des rôles, statuts et responsabilités des différents membres, ainsi que la sensibilisation aux besoins spécifiques des personnes vulnérables.

Il est également question de la mise en place d'un système d'accompagnement de la famille afin de les aider d'une part à identifier des addictions et autres comportements à risque et d'autre part à mieux assurer la prise en charge des personnes vulnérables. Dans le même ordre d'idées s'inscrit la promotion de la démocratie, la culture de la paix, l'éducation citoyenne et

la gouvernance dans le but de contribuer au développement de la tolérance et du dialogue, promouvoir le sens de la responsabilité partagée comme garant de la cohésion, promouvoir et renforcer le parentage et l'égalité.

Dans la perspective de la responsabilité partagée et citoyenne, il est question de promouvoir une sexualité responsable en favorisant une meilleure appréhension de l'expression de la sexualité au sein des familles.

Quant au deuxième point des efforts sont concentrés sur la valorisation du rôle de la famille comme institution au service du développement. Dans cette optique, il est question d'assurer une autonomisation plus accrue de la famille en favorisant une implication de plus en plus active de cette unité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales. Il s'agit aussi de renforcer les capacités des familles en matière de gestion de l'environnement à travers leur implication dans les systèmes de gestion des ressources environnementales.

Le troisième point vise la mise en œuvre des actions visant la lutte contre la pauvreté grâce à la sécurisation des bases économiques de la famille, le renforcement des capacités de la famille à lutter contre la pauvreté. Cela se fait par la mise en place des dispositifs susceptibles de développer des initiatives d'emplois, le développement d'un système de sécurité sociale accessible à tous, la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes. Dans cet ordre d'idées, l'accent est mis sur la structuration des mécanismes d'entraide, le développement d'une formation professionnelle accessible à tous, l'accès des familles rurales aux moyens de production agricole pastorale appropriés le développement de mécanismes de conservation, de commercialisation et de transformation des productions agropastorales.

Le quatrième point adresse la problématique de l'accès des familles aux services sociaux de base pour l'amélioration de leur état de santé, de l'offre en matière d'éducation/formation, des conditions de vie. Il est question principalement de l'éducation sanitaire aux familles, de l'accès aux services de planification familiale, des luttes contre les violences familiales, de la prévention et de la lutte en ce qui concerne les IST et le VIH/sida. Il est question également du développement des compétences des adultes, de l'accès effectif à l'éducation de base et aux possibilités d'apprentissage continu pour les orphelins, les filles et les enfants ayant des besoins spéciaux, de l'accès à l'eau, des questions de nutrition, d'assainissement et d'énergie, des divertissements et loisirs, du logement décent.

Le cinquième point concerne le renforcement du mécanisme institutionnel en procédant à la réadaptation constante du cadre législatif et réglementaire, en garantissant l'applicabilité des textes et lois sur la famille et en mettant en place un système de coordination et de suivi/évaluation des activités de protection et de promotion de la famille. La collaboration entre les pouvoirs publics, la famille et la société civile devra permettre la cohérence des actions menées, ainsi que la collecte et la production des données sur la famille. Il est certain que cette collaboration assurera l'offre et, surtout l'accessibilité de services destinés à la famille.

Au Cameroun, depuis les années 90, des structures ont été mises en place par les organisations de la société civile qui apportent ainsi un appui à l'action entreprise par le gouvernement. Cependant, il s'observe encore comme une espèce de concurrence entre les deux acteurs. L'action n'est donc pas organisée de manière à produire un impact significatif sur la famille. Celle-ci, du reste, s'ouvre difficilement à certaines formes d'interventions qu'elle considère

comme une violation d'un espace privé lorsqu'elle arrive et comme une trahison de la famille quand elle est sollicitée.

Il est question, en d'autres termes, du développement, du renforcement ou du réajustement constant des capacités de la famille à jouer le rôle qui est attendu d'elle dans le processus du développement. En effet, si les principaux problèmes de la famille relèvent de ce qui est appelé dislocation ou déstructuration sous le coup de la modernisation, de la libéralisation, des droits humains, de la mondialisation et de la gouvernance, ses défis sont liés à sa démarginalisation et à sa restructuration pour des réponses satisfaisantes aux angoisses et inquiétudes d'un monde en évolution permanente.

### **Conclusion**

Les mutations que connaît la famille camerounaise, si elles semblent à priori inquiétantes pour l'avenir, doivent, toutefois se comprendre comme un phénomène normal qui se situe dans la logique de la dynamique sociale. Tout changement dont on ne maîtrise pas la dynamique inquiète parce qu'il vient remettre en question de vieilles connaissances et pratiques, mais il est aussi le signe de l'aspiration de la société à des transformations porteuses de progrès et de développement. La famille de demain doit négocier avec un environnement international marqué par la mondialisation. Pour qu'elle demeure toujours famille, institution de référence, protectrice des droits de ses membres, la société doit pouvoir prendre en compte tous les besoins qui découlent de la situation dans laquelle elle se retrouve et intégrer ses inquiétudes. Je vous remercie de votre aimable attention.

Koah Jean- Baptiste

### **Documents consultés**

MINEPAT, 2002, Déclaration de la Politique Nationale de la Population

Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Documents sur la préparation de la Célébration du Vingtième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille

Manga, M.C., 1995 : La Prise en charge des personnes en dépendance chronique au Cameroun. Mémoire de fin de formation. ENAM.

Ezèmbé, F., 2003 L'enfant africain et ses univers. KARTHALA

BUCREP , 2011, Rapport National sur l'état de la population : Enjeux et défis d'une population de 20millions au Cameroun en 2011